

LA QUESTION DU SENS DES GRÈVES

Par Jean Blairon

Notre pays connaît depuis plusieurs mois une succession de grèves (snbc, gardiens de prison, fonction publique, contre la loi Peeters...) ; une grève générale contre cette loi a été lancée par la seule FGTB ce vendredi 24 juin 2016, en attendant une grève nationale et en front commun le 7 octobre.

Ces luttes sociales se heurtent à une lutte cognitive, à une bataille de sens, qui semble même devenir l'arène prioritaire, à un double niveau : c'est non seulement autour du bien-fondé des revendications que l'on s'oppose (quel est le « sens » de la loi Peeters, par exemple : va-t-elle apporter plus de possibilités de choix à chaque travailleur individuellement ou consiste-t-elle à affaiblir la concertation collective et instituée, pour la contourner ?), c'est sur le processus même de la grève qu'on se déchire. Est-elle une défense légitime d'un modèle social menacé ou est-elle devenue inopportune, dépassée, inutile, entache-t-elle l'image de la Belgique à l'étranger, nuit-elle à son économie occupée à se redresser, n'est-elle pas, même, une entrave au droit à travailler et à entreprendre ?

On voit que dans cette deuxième controverse, le pôle qui vise à rendre le processus de la grève illégitime (voire bientôt illégal ?) peut s'appuyer sur un véritable matraquage, notamment médiatique. Les acteurs des protestations que les grèves expriment sont véritablement accusés de tous les maux : corporatisme, archaïsme, égoïsme (ce dernier reproche, dans la bouche de ceux qui prônent la lutte de tous contre tous, est particulièrement hypocrite...).

Un pas vient d'être franchi par le Président du MR¹ et son Premier Ministre, puisque le reproche de « radicalisme » est même proféré à l'encontre de la FGTB.

Le Soir relate en effet ces propos du Premier Ministre du MR :

« Je ne pense pas que cette grève va créer un seul emploi. Je ne pense pas qu'elle va améliorer notre image à l'étranger. Et je regrette qu'un syndicat minoritaire dans l'ensemble du pays décide systématiquement de faire le choix d'une forme de radicalisme syndical. »²

Ces propos sont particulièrement révélateurs.

En premier lieu, on peut lire en filigrane la controverse sur l'emploi que C. Michel esquive en permanence : de quel emploi parle-t-on ? Celui qui est créé renforce-t-il les droits sociaux ou non ?

En second lieu, on voit bien le choix dominant de la puissance publique actuelle, qui est celui de la politique de la vitrine : il s'agit de se rendre attractif pour le client/investisseur, dans une logique de marchandisation du corps de l'Etat, d'où la politique sociale « carrée » qui est celle de ce gouvernement.

En troisième lieu, l'argument du caractère minoritaire du syndicat qui appelle à la grève est très curieux dans la bouche d'un Premier Ministre dont le parti ne représente que 25% des francophones,

1 Olivier Chastel, dans *Jeudi en prime* ce 23 juin 2016.

2 *Le Soir* du 24 juin 2016, p. 3.

qui est donc ultra minoritaire dans l'ensemble du pays et qui ne défend guère la partie de la population francophone qui lui a permis de s'immiscer dans une majorité qui ne semble pas prendre en compte d'office les intérêts du pays en tant que pays, c'est le moins qu'on puisse dire³.

Mais surtout, c'est l'utilisation du terme « radicalisme » qui pose question, pour la stigmatisation qu'elle permet de l'organisation syndicale. Surfer sur la peur et assimiler la lutte syndicale au terrorisme équivaut en effet à faire porter par cette dernière un attribut qui la retranche du monde des humains (telle est bien la logique du stigmaté : la possession d'un attribut permet de jeter sur une personne ou un groupe un discrédit durable et profond, tel qu'il le retranche du monde des normaux, des humains⁴). Sans recourir à de tels excès ou débordements de langage, à une telle violence symbolique, les médias enchaînent souvent sur le « manque de sens ». Ainsi de l'éditorial de Béatrice Delvaux ce vendredi 24 juin. L'éditorialiste en chef du *Soir* avance ceci :

« Mais qui sait exactement, ce vendredi, pourquoi le pays est à l'arrêt ? Les motifs se mélangent, les grèves des dernières semaines ont beaucoup brouillé les messages, quand elles n'ont pas pris toute la place. **Entre les revendications de la fonction publique, celles des cheminots, les suites de la loi Peeters et des pensions : comment faire le tri et attribuer le bon mouvement social à la bonne action ?** »

Cette dernière question nous paraît hallucinante et révéler une grave méconnaissance du mouvement social et des luttes sociales, du moins quant à leur sens.

TROIS NIVEAUX DE PROTESTATION SOCIALE

Il nous semble donc, dans le contexte de la lutte cognitive qui se déchaîne, essentiel de rappeler, dans le droit fil des analyses d'Alain Touraine, qu'une grève peut se situer à 3 niveaux.

Au niveau organisationnel, les questions en jeu relèvent par exemple des conditions de travail (quel équilibre entre vie privée et vie professionnelle, par exemple, quel niveau de violence symbolique est présent dans les rapports employeurs/employés, etc.) ou encore du rapport entre contribution et rétribution (les profits engrangés par les actionnaires versus les restrictions salariales imposées aux travailleurs).

D'autres protestations peuvent gagner le niveau que Touraine appelle institutionnel, qu'il faut entendre dans ce contexte comme « le fonctionnement des institutions » : il peut par exemple s'agir de faire tomber un gouvernement qui pratique l'abus de pouvoir, qui est illégitime, qui ne représente plus l'intérêt général, mais se met au service par exemple d'une minorité de dominants...

Enfin, des luttes peuvent concerner le modèle de société lui-même, la manière dont son développement est pensé, la manière dont sont utilisées les ressources qui le permettent, les conceptions que l'on a de celui-ci et de celles-là.

Touraine propose d'ailleurs de réserver le terme de mouvement social à ce niveau de lutte ; pour éviter toute confusion, il en est même venu parfois à parler de mouvement sociétal.

Bien sûr les séparations entre ces niveaux ne sont pas tranchées ; par exemple le troisième niveau peut se trouver en germe dans des revendications qui paraissent (ou sont présentées comme) purement organisationnelles.

Prenons un exemple concret.

On peut poser que la ressource centrale pour le développement de nos sociétés qualifiées de « sociétés

3 Le différentiel d'investissement entre les régions, par exemple dans la SNCB et les prisons en témoigne.

4 E. Goffman, *Stigmaté, Les usages sociaux du handicap*, Paris, Minuit, 1975.

de l'information » peut être définie comme « les ressources subjectives » : les connaissances, la faculté d'innover et de créer, la capacité à s'engager, à se donner, à croire, etc.

La trilogie « savoir, créer, croire » est aujourd'hui le capital qui permet le développement. Le travail industriel lui-même ne met plus en interaction le corps de l'ouvrier et la matière première : de plus en plus, l'ouvrier traite (interprète) l'information que lui renvoie la machine qui surveille les machines ; il doit pouvoir réagir aux messages inattendus ou imprévus et, cela va sans dire, il est attendu de lui qu'il « se donne à fond » à la tâche.

Lorsque les gardiens de prison refusent d'exercer leur travail de façon telle que les détenus soient traités « comme des déchets » (selon les propos d'une gréviste), ils portent effectivement des revendications organisationnelles, mais ils touchent aussi à la question centrale des ressources subjectives.

Il faut en effet se rappeler qu'Erving Goffman accusait les institutions fermées, au-delà de leur mission officielle, de transformer les « reclus » en déchets humains en détruisant leur culture.

Se reconnecter à la mission officielle de réinsertion du système carcéral, en réclamer les conditions et moyens, c'est poser la question du sens du « traitement » des ressources subjectives des détenus et donc toucher au modèle de développement qui s'appuie sur une certaine conception de celles-ci et sur une certaine façon de les utiliser (exploitation éhontée, aliénation, par exemple).

LA CRITIQUE DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DOMINANT

Si l'on prend ce modèle de lecture, on pose la question du sens des protestations multiples qui s'élèvent aujourd'hui d'une tout autre façon que dans le registre de l'absence de sens.

Prenons la grève des gardiens de prison, longue, dure, confrontée à une fin de non-recevoir brutale de la part du Gouvernement, parfaitement homologue au manque de légitimité démocratique de celui-ci (ce gouvernement fédéral est, rappelons-le, ultra minoritaire dans la partie francophone du pays, ce qui constitue une première) – un « accord » a été signé avec une partie des syndicats, ultra minoritaire au niveau francophone.

Cette grève nous paraît poser la question du modèle de développement de la société⁵.

Loïc Wacquant, dans l'ouvrage critique qu'il a consacré au système pénitentiaire américain⁶, avance qu'il incarne un modèle de développement particulier et que ce modèle tend à s'imposer en Europe.

Il situe cette imposition dans la victoire cognitive obtenue par

« une vaste constellation discursive de termes et de thèses venus d'Amérique sur le crime, la violence, la justice, l'inégalité et la responsabilité – de l'individu, de la « communauté », de la collectivité nationale – qui se sont peu à peu insinués dans le débat public européen et qui doivent l'essentiel de leur pouvoir de conviction à leur omniprésence et au prestige retrouvé de leurs initiateurs sur la scène internationale ».

Ces termes et thèmes ont permis de construire un véritable modèle de société :

« La banalisation de ces lieux communs dissimule un enjeu qui n'a que peu à voir avec les problèmes auxquels ils se réfèrent ostensiblement : la redéfinition des missions de l'Etat qui,

5 Nous nous appuyons ici partiellement sur un débat que nous avons eu le plaisir d'animer le 9 juin 2016 « Déconstruire nos prisons ? », à l'initiative du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, du Service d'Éducation par la Santé et du Centre Local de Promotion de la Santé de Namur. Les intervenants étaient Christian Panier, Véronique Tellier, membre de la commission de surveillance de la prison de Namur, Jean-Paul Dock, ancien directeur de prison, Harold Sax, membre militant de l'Observatoire International des prisons et Vanessa De Greef, Vice-Présidente de la Ligue des Droits de l'Homme. Didier Moutteau, gréviste, était également présent et s'est exprimé pendant les questions/réponses. C. Panier a exprimé le sentiment de tous : « respect ! ».

6 L. Wacquant, *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir, 1999.

partout, se retire de l'arène économique et affirme la nécessité de réduire son rôle social et celle d'élargir, en la durcissant, son intervention pénale. L'Etat-providence européen se devrait désormais de maigrir puis de sévir envers ses ouailles dissipées et d'élever « la sécurité » définie étroitement en termes physiques et non en termes de risques de vie (salariale, sociale, médicale, éducative, etc.) au rang de priorité de l'action publique. »

En résumé : « *Effacement de l'Etat économique, abaissement de l'Etat social, renforcement et glorification de l'Etat pénal* »⁷

Nous nous demandons si cette thèse générique ne doit pas être complétée par une autre, qui pose qu'il y a une inter-connexion entre ces trois transformations, qui peut même tourner de façon « folle ».

Par exemple : le renforcement de l'Etat pénal peut se heurter à l'attaque des services publics qui est une des composantes de l'abaissement de l'Etat social : les restrictions multiples (dont certaines sont cachées) que subissent les services publics policiers en termes d'effectifs, mais aussi de matériel entrent en contradiction brutale avec la glorification de l'Etat pénal – sauf évidemment à aller jusqu'à confier les missions de celui-ci au secteur privé ?

Par exemple, on peut se demander si la transformation des règles de la comptabilité publique imposées par l'Union européenne, qui oblige à qualifier en dépenses et non plus en investissements certaines opérations ne conduit pas l'Etat à confier au secteur marchand la construction et la propriété de certains bâtiments (comme de nouvelles prisons) ; non seulement l'Etat dépense beaucoup plus en les louant, mais surtout la définition de la politique carcérale par l'organisation de l'espace lui échappe. Les nouveaux « modèles » de prison vont en effet diminuer drastiquement l'intervention humaine, qui est pourtant au cœur des tentatives de « réinsertion » qui sont assignées officiellement au système⁸.

Ce point ne permet-il pas de mieux comprendre le sens de grèves apparemment disparates :

- la grève dans les services publics (qui lutte contre leur privatisation rampante, leur marchandisation qui s'avance à visage couvert⁹) ;
- celle qui s'oppose à la loi Peeters qui vise à affaiblir les acteurs sociaux en individualisant le lieu de décision concernant la flexibilité du travail ;
- la grève qui défend les acquis sociaux qui incarnent la prise en compte de la contribution des travailleurs au développement de la société ;

toutes ces luttes ne trouvent-elles pas leur sens dans le rejet du modèle de développement américain et de ses trois piliers conjugués : démission de l'Etat dans le domaine économique (il se réduit à une attirance de vitrine), abaissement de l'Etat social (déconstruction des acquis et de la protection), montée en puissance d'une logique pénale (y compris contre les grévistes).

UNE HYPOTHÈSE CONSÉCUTIVE SUR LE SENS DES DIVISIONS ENTRE LES ACTEURS SOCIAUX

La livraison du 24 juin 2016 de *La libre* propose en Une le titre suivant : « La FGTB, un syndicat déchiré par les divisions internes ».

Dans le contexte d'une lutte cognitive qui délégitimise voire stigmatise les acteurs sociaux, on ne s'étonne que modérément de cette façon de rendre raison des luttes que ceux-ci essaient de mener

7 L. Wacquant, *op.cit.*, p. 10.

8 C'est une thèse défendue conjointement par Jean-Paul Dock et Didier Moutteau lors du débat évoqué ci-dessus.

9 Par exemple en y introduisant de force des modèles managériaux issus du monde marchand et qui leur sont inadaptés (pour autant d'ailleurs qu'ils le soient dans le monde d'où ils proviennent...) ; Jean-Paul Dock dénonçait par exemple le caractère inapproprié et inutilement énergivore des « plans opérationnels » imposés aux fonctionnaires dirigeants.

tant bien que mal.

Mais plutôt que de s'en tenir à un descriptif ou à un relevé de supposées dissensions (comme souvent, le titre de l'article qui développe le sujet en pages intérieures est plus nuancé si ce n'est contradictoire : en page 4, nous lisons « Derrière l'unité dans l'action, un syndicat partagé »), ne faut-il pas tenter d'interpréter les faits avec rigueur ?

La lecture « en 3 niveaux » des luttes (niveaux des organisations, des institutions, du modèle de développement) permet de comprendre la difficulté de choisir le niveau approprié : s'en tenir au secteur concerné et donc mener une lutte spécifique, voire isolée ; « monter » au niveau politique ; s'affronter à la question du modèle de société.

Il ne s'agit pas seulement en l'occurrence de choix stratégiques qu'il « suffirait » de poser ; des questions d'analyse, de conscience des enjeux, de capacité à construire des transversalités, de capacité à nommer des luttes en ce qu'elles concernent tout autre, à les faire adopter par d'autres, sont au cœur des actions.

La difficulté de se situer au niveau approprié, de faire éventuellement se communiquer les niveaux, de résister à une domination de plus en plus totale peut conduire à bien des hésitations et à des conflits d'interprétation.

Si nous parlons de domination totale, nous ne pensons pas exagérer : chantage qui s'exerce au niveau organisationnel (à la perte d'emploi, à la perte d'aides si on ne conforme pas), au niveau des institutions (passage en force de l'exécutif, délégitimation des acteurs, jeux de dupes permanents : « préférez la concertation à l'action » – mais la concertation proposée n'en est pas une...), au niveau du modèle de développement : caractère supposé inéluctable des « changements », matraquage des termes et thèses néo-libéraux, prétention monopolistique du modèle américain, conversion des opposants à ses postulats...

Subir une triple domination totale n'est évidemment pas sans effets et la moindre des choses serait de tenir compte de ce contexte déterminant pour interpréter les actions qui se mènent et se cherchent tout autant.

L'ÉTAT MÉDIATIQUE

Nous avons parlé ci-dessus de l'auto-limitation de l'Etat à un rôle de vitrine et de posture suggestive et attractive : c'est l'Etat mannequin et anorexique.

La dimension médiatique de cette vitrine est essentielle, au point que l'on est fondé à se demander s'il ne s'agit pas d'une quatrième composante de la transformation des missions de l'Etat.

Michel Wieviorka parle à ce sujet d'une « relation singulière, presque incestueuse qui définit le couple indécent constitué par les partis, avec leurs élus, leurs responsables, les institutions où ils siègent, les militants, les sympathisants, les intellectuels organiques, d'une part, et les organes classiques d'information, avec leurs journalistes, leurs rédactions de l'autre. »¹⁰

L'auteur avance que « ces relations se sont densifiées, épaissies avec l'essor des dispositifs de communication, l'entrée en jeu des « communicants », la généralisation d'« éléments de langage », l'importance des instituts de sondages, la démultiplication des chaînes d'information télévisée qui fonctionnent en continu et flottent sur l'actualité sans grande profondeur. »¹¹

Il est difficile de nier cette influence. Le discours du Premier ministre du MR, par exemple, se résume

10 M. Wieviorka, *Retour au sens, Pour en finir avec le déclinisme*, Paris, Laffont, 2015, p. 333.

11 M. Wieviorka, *op.cit.*, p. 334.

souvent aux termes constitutifs de sa méthode Coué : la décision est *claire*, la position est *déterminée*, la volonté *d'avancer sur la voie des réformes* est inébranlable... Quant au sens de ces « avancées »... Ce serait risible si ce n'était consternant.

Les effets de cette manière de faire de la politique sont cependant destructeurs. Michel Wieviorka les situe à deux niveaux :

« D'une part, celui d'une panne de l'idée européenne et de son expression concrète, l'Union, critiquée pour son incapacité à assurer la reprise économique et pour son fonctionnement techno-bureaucratique, au plus loin des citoyens¹². D'autre part, celui du rejet des systèmes politiques nationaux. Car, au désaveu général des élites politiques, taxées d'impuissance et, souvent, de corruption¹³, s'est ajoutée l'image de partis et de responsables en place installés dans des idéologies et des modes de fonctionnement interdisant de penser une réelle opposition entre gauche et droite, et favorisant finalement l'accroissement des inégalités et l'abandon des couches populaires. »¹⁴

La politique médiatisée suit de fait l'évolution qui a touché le champ culturel : elle subit, selon l'expression de Pierre Bourdieu, « *l'intégration verticale telle que la diffusion commande la production* »¹⁵.

Sélection de « causes vendeuses » et rejet de causes difficiles¹⁶, travail politique réduit à l'invention de slogans et d'effets d'annonce, pouvoir des communicants et de techniciens aveugles aux enjeux réels, chargés de « vendre » leur Ministre, recherche de l'audience à tout prix, confinement « entre soi » et coupure avec le monde réel, etc.

On ne peut que comprendre dans ce contexte le désarroi de tant de citoyens et se réjouir de ce que les acteurs sociaux, comme les syndicats, continuent à lutter, s'engagent dans la recherche d'alternatives, aident de nombreux individus et groupes à résister à la tentation populiste, au rejet de la politique puis à la conversion à des idéologies d'extrême-droite.

Et plutôt que de traquer les moindres failles de leurs actions, de sous-estimer la difficulté à pratiquer le contre-pouvoir, de stigmatiser leurs choix et comportements, nous serions mieux inspirés de contribuer avec eux à renverser l'inter-connexion qui caractérise le modèle dominant :

« Effacement de l'Etat économique, abaissement de l'Etat social, renforcement et glorification de l'Etat pénal, monopole de la politique médiatisée ».

C'est peut-être en construisant une alternative sur chacun des points inter-connectés de cette ligne que l'on a une chance de lutter contre une domination de plus en plus totale : renforcement de la régulation des marchés par l'Etat, retour à une redistribution qui diminue effectivement les inégalités, renforcement des protections sociales individuelles et collectives, adoption d'une conception étendue de la sécurité (pour une sécurité d'existence), dé-pénalisation des politiques sociales, prise en

12 A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'Angleterre voit triompher les partisans de la sortie de l'Union...

13 L'édition de ce jour de *La Libre* révèle les montants astronomiques touchés par l'ancien vice-premier sp.a Luc Van den Bossche pour sa présidence du conseil d'administration de Zaventem et pour la présidence d'une filiale de la banque Optima, aujourd'hui en faillite. Rappelons au passage que le Ministre est celui qui a introduit la logique néo-managériale dans la fonction publique...

14 M. Wieviorka, *op.cit.*, p. 331.

15 P. Bourdieu, « Questions aux vrais maîtres du monde », *Interventions, Science sociale et action politique*, Marseille, Agone, 2002, p. 419.

16 Comme la réflexion courageuse qu'exigerait le fonctionnement carcéral ; dans le débat évoqué, Christian Panier expliquait ainsi la déshérence de notre politique pénale, au jour le jour, chaotique.

considération de l'importance d'une articulation de services publics forts et d'un secteur associatif fort, capable d'innovation et d'écoute sociale et culturelle, abandon de la marchandisation des services publics via notamment leur gestion néo-managériale...

Est-il impossible d'imaginer qu'une gauche de gauche serait en mesure de diriger l'Etat en référence à ce modèle ?

Dès à présent, il nous semble en tout cas que les pratiques d'éducation permanente peuvent et doivent aider à ce que les luttes sociales et culturelles gagnent la bataille cognitive en assurant la connexion entre les différents niveaux de lutte (des organisations, des institutions, du modèle de développement) et en aidant les acteurs à penser et à vivre la transversalité de celles-ci, en trouvant par là les voies de la solidarité et de l'union.



Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « La question du sens des grèves », *Intermag.be*, analyses et études en éducation permanente, RTA asbl, juin 2016, URL : www.intermag.be/569.